

Ordre du jour:

Sécurité et P.P.M.S (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Étaient présents:

Mairie : LAVAYSSIERES Michèle (Maire Adjointe déléguée aux affaires scolaires)

Représentants des parents d'élèves :

F.C.P.E. :

BOUCHET Stéphanie, RICARD Olivier, COGNIEUX Yves, SAJUS Isabelle.

A.L.P.E. :

BENAVENT Caroline, GARAT Odile, DOSDY Laurence, PEDEZERT Florence, TORCQ Marie-Agnès

Directeur : GAY Philippe.

Enseignants : BARTHE Corine, BéGUÉ Muriel, DEFRAIN Philippe, DELHOSTE Hélène, LABEYRIE Stéphanie, RICHARD Marielle, REY Vanessa, RUFFEL Céline, SALGUES Joëlle, SICARD Geneviève, TAINURIER Nora, VAUDOU Emilie, VINCHES Elisabeth, ZAMPETTI Aurore, ZIAMI Lucie

Invités :

A.L.A.E. : VINCENT Stéphane (directeur ALAE école DAUDET).

Mairie: CHIAROTTO Sophie (DGAS ressources humaines et vie citoyenne),

RIVIERE Frédéric (Responsable Police Municipale).

Absente excusée :

KORSHI Christine (Inspectrice de l'Education Nationale).

La séance est ouverte à 17h30.

Vanessa REY est désignée secrétaire de séance.

Le conseil d'école extraordinaire a pour but d'informer sur les nouvelles mesures prises en fin d'été concernant la sécurité dans les écoles à partir de la rentrée scolaire 2016.

Le contexte de menace terroriste impose un renforcement de la sécurité des écoles et des établissements scolaires à l'instar de l'ensemble des établissements recevant du public. Les mesures ont été prises dans le cadre d'une coopération renforcée entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Intérieur.

Ces mesures visent à

- **renforcer la sécurité aux abords des écoles** : patrouilles mobiles, vigilance quotidienne de tous, sécurisation technique au besoin.
- **mettre en place une culture commune de la sécurité** : 3 exercices de sécurité dont 1 exercice par an « attentat-intrusion ».
- **former et mettre à disposition des équipes éducatives des ressources pour dialoguer** avec les élèves, échanger et les rassurer autour des questions relatives aux attentats et à la menace terroriste.
- **informer les familles** des mesures de sécurité.

Le ministère met à notre disposition des guides visant à nous aider dans l'application de cet ensemble de mesures et destinés à informer les familles lors des réunions tenues avec les parents.

http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative

Rôle du directeur :

☞ Au quotidien:

- Afficher les consignes de sécurité à l'entrée de l'école et les diffuser le plus largement possible.
- Respect des consignes Vigipirate en vigueur.

- Organisation de l'accueil à l'entrée de l'école : effectuer, si cela est possible, un contrôle visuel des sacs des adultes avec le consentement de leurs propriétaires ; vérifier systématiquement l'identité des personnes étrangères à l'école.
- Demander aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.
- Assouplir éventuellement, en lien avec le périscolaire, les horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'école sur la voie publique.
- Signaler tout comportement ou objet suspect.

☞ **Lors de la prérentrée et dans les jours suivant la rentrée:**

- Organiser un temps de présentation sur les mesures de sécurité avec l'équipe de l'école.
- Réfléchir à la coordination entre temps scolaire et périscolaire.
- Informer les parents d'élèves lors des réunions de rentrée, si possible en présence d'un élu local ou d'un de ses représentants et, en fonction de leur disponibilité, d'un représentant des forces de l'ordre. Il s'agit d'expliquer ce qui est organisé et de rassurer.

☞ **Pendant l'année scolaire :**

- Mettre à jour le P.P.M.S.
- Contacter la mairie pour identifier en commun d'éventuels travaux de sécurisation des espaces vulnérables à réaliser. L'accompagnement des personnes suivantes est possible: inspectrice, référent sûreté de l'éducation nationale du département, correspondant « police-gendarmerie ».
- Organiser en cours d'année trois exercices de sécurité dont un exercice « attentat-intrusion » si possible avant la Toussaint.

Un annuaire de crise est constitué. Les directeurs ont fourni aux services académiques leur numéro de portable personnel.

Une réunion est prévue le jeudi 15 septembre entre les directeurs d'écoles, Mme l'Inspectrice, les élus, M. le Maire, les responsables de la mairie, de la police municipale et deux correspondants de la gendarmerie : nous y réfléchirons aux problèmes communs aux écoles de Plaisance.

Le premier exercice PPMS « attentat-intrusion »

Il aura lieu conjointement avec l'école maternelle Blé en Herbe le jeudi 6 octobre à 10h15. Le scénario qui sera proposé est le suivant :

- Intrusion dans l'école durant la classe.
- Alerte.
- Déclenchement du dispositif PPMS « intrusion attentat » : dans chaque classe, les élèves sous la responsabilité de l'enseignant doivent

S'enfermer

Situation 1 : les élèves sont dans les classes.

- **rester dans la classe ;**
- **verrouiller la porte.**

Situation 2 : les élèves ne sont pas dans les classes.

- **rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.**

Dans tous les cas :

- **se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant ;**
- **éteindre les lumières ;**
- **s'éloigner des murs, portes et fenêtres ;**
- **s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides ;**
- **faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur) ;**
- **rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.**

Une préparation à cet exercice aura lieu durant les semaines précédentes : expliquer le risque « attentat intrusion » et l'objectif de l'exercice; identification de l'alerte (coups successifs de la sonnerie pendant 30 secondes) ; comment s'enfermer ; faire le silence...

Retour d'expériences

L'équipe enseignante se réunira pour réaliser un retour d'expérience afin d'identifier les points forts et les points à améliorer repérés pendant l'exercice.

Mesures prises par la mairie :

Mme LAVAYSSIERES et M RIVIERE informent que les barrières et la signalétique ont été placées. La police municipale surveille les accès et une patrouille tourne toute la semaine autour des écoles.

Des visiophones et systèmes d'alarme intrusion ont été installés dans l'école.

Un dispositif d'intervention des techniciens et entreprises est règlementé : chaque intervenant est accompagné par un personnel mairie.

Parents d'élèves ALPE et FCPE :

Les parents souhaiteraient que des professionnels de la sécurité soient présents lors de l'exercice PPMS.

Plusieurs points sont évoqués :

- Lien et communication des informations avec le rectorat : le numéro de mobile de chaque directeur est enregistré par le rectorat et sera utilisé en cas d'alerte.
- Le PPMS prévoit la communication entre le directeur (cellule de crise), les services de l'éducation nationale et les services de sécurité (mairie, préfecture gendarmerie).
- Contrôle des entrées et sorties durant la journée de classe.
- Lors de l'enfermement, moyens de communication entre les enseignants, le directeur et les services de sécurité : les enseignants attendent l'intervention des services de sécurité ou le signal de fin d'alerte. L'envoi d'infos par SMS peut être envisagé (les portables doivent être positionnés en mode silence sans vibreur).

M. GAY rappelle qu'il est nécessaire de réfléchir à la coordination entre temps scolaire et périscolaire.

La séance est levée à 18h30

*la secrétaire de séance
Vanessa REY*



*Le directeur
Philippe GAY*

ECOLE ALPHONSE DAUDET
4, avenue Montaigne
31830 PLAISANCE DU TOUCH
Tél. 05 61 86 34 60
mail : ce.0312120L@ac-teulouse.fr

